



musawah

Pour l'égalité dans la famille

Vision

une mise à jour sur les thématiques et activités de Musawah

Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous présenter la première édition de Musawah Vision, une mise à jour trimestrielle sur les thématiques et activités de Musawah.

Dans cette lettre de diffusion, vous trouverez les tendances actuelles relatives aux évolutions du droit de la famille à travers la région, des nouvelles de nos activités de consolidation des connaissances et de construction du mouvement, ainsi que des informations concernant les activités menées par le Secrétariat.

Cette mise à jour vous fournira des nouvelles, des idées et des analyses, produites par des membres de Musawah et portant sur des thématiques et des pratiques relatives au droit de la famille, ainsi que sur des stratégies clé en faveur de l'action et de la réforme, en termes de construction du mouvement et de consolidation des connaissances.

Nous espérons que, pour toutes les personnes qui participent à Musawah – aussi bien les militants que les universitaires, les décideurs, etc. – cette lettre de diffusion sera une ressource utile à la contribution au discours stratégique, à la théorisation et à l'action en matière de problématiques et de pratiques relatives au droit de la famille, et qu'elle constituera un outil de promotion du partage des expériences et de création de liens entre les militants qui, sont, à travers la région, engagés dans la lutte pour la réforme du droit de la famille.

I. Tendances en matière de droit de la famille

1. De nouvelles lois de la famille favorables aux femmes ont été adoptées, mais leur mise en œuvre est menacée par les résistances de l'opposition islamiste et par les oulémas traditionalistes

Le travail de plaidoyer, mené, sur le long terme, par les mouvements des droits des femmes, a rencontré un succès mitigé, en raison des oppositions qui se sont manifestées à l'occasion de la mise en œuvre des réformes. Dans des pays comme Bahreïn ou le Mali, l'opposition des oulémas traditionnels s'est traduite par le recours à la violence et par l'organisation de manifestations à l'échelle nationale.

Bahreïn: Une nouvelle loi de la famille, visant la communauté Sunnite et protégeant les droits des femmes dans les tribunaux de la *Charia* a été approuvée, le 27 mai, par le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, a rapporté, le 5 juin, l'agence de presse *IPS*. Les Chiites de Bahreïn avaient été exclus du projet de loi en février, en raison des prises de position radicales adoptées par les universitaires et législateurs de la communauté chiite, qui ont menacé de réagir au travers, notamment, de manifestations nationales. Ces derniers ont mis en avant leur crainte qu'une telle législation ne consacre la primauté des tribunaux civils sur ceux de la *Charia*. Les militantes féministes se sont cependant engagées à poursuivre leur lutte en faveur d'une loi juste pour les chiites du pays.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir:

<http://globalgeopolitics.net/wordpress/2009/06/05/religion-new-family-law-for-sunni-women-in-bahrain-not-for-shiites>

Mali: Le Président du Mali a dû soumettre, à nouveau, au Parlement, le Code de la Famille progressiste qui avait récemment été adopté, afin qu'il soit réexaminé et qu'il puisse obtenir un soutien populaire plus large avant que les décrets d'application ne soient publiés. Dans ce nouveau Code de la Famille, la femme ne doit plus obéissance à son époux ; l'époux et l'épouse sont tenus de s'assurer loyauté et protection mutuelle. Le Code octroie également aux femmes des droits de succession plus importants et l'âge minimum du mariage des filles y est élevé, dans la plupart des cas, à 18 ans. Dans la capitale, Bamako, des centaines de chefs religieux et de responsables de villages se sont réunis afin de s'opposer au Code de la famille. D'autres manifestations du même type ont été organisées à travers le pays.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8223736.stm>

Yémen: Le Parlement yéménite a tenté d'adopter, en février, une loi élevant l'âge légal du mariage à 17 ans, mais les députés conservateurs s'y sont opposés en affirmant qu'une telle disposition serait en violation de la *Charia*, qui n'indique pas d'âge minimum pour le mariage.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir:

<http://www.cnn.com/2009/WORLD/meast/09/16/yemen.girl.childbirth/index.html>

2. Défis rencontrés par les lois progressistes en vigueur

La résurgence de l'islamisme dans de nombreux pays musulmans a conduit à l'apparition de nouveaux défis, auxquels doivent faire face les lois de la famille progressistes. Bien que de telles évolutions aient pu être constatées, ces dernières années, dans plusieurs pays musulmans, les récents événements en Tunisie et en Syrie sont particulièrement préoccupants. Les groupes de femmes sont restées vigilantes en entreprenant des actions de plaidoyer et en mobilisant l'opinion publique dans le but de résister à ces tendances régressives.

Tunisie: Un appel à la légalisation de la polygamie, interdite en Tunisie, a provoqué la controverse, particulièrement de la part des femmes qui craignent une érosion de leurs acquis sociaux. Le débat a resurgi à l'occasion de la publication d'un appel à la légalisation de la polygamie, en tant que « solution islamique » à des problèmes sociaux tels que les relations extraconjugales, ou encore les malheurs du célibat. La polygamie avait pourtant été interdite en Tunisie bien avant le Code du Statut personnel de 1956, mais la question est de nouveau portée sur la place publique, dans un contexte de résurgence du religieux dans le pays.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir:

www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en_GB/features/awi/features/2009/08/14/feature-01

Syrie: La campagne menée afin de mettre un terme aux réformes du Code du Statut personnel syrien a été saluée comme une étape importante dans les luttes menées par le mouvement de la société civile dans le pays. Les militants des droits de l'homme célèbrent les résultats de la campagne qu'ils ont menée afin geler les réformes du Code du Statut personnel qui auraient, selon eux, remis en cause des années de conquêtes, acquises de haute lutte, en matière de droits des femmes.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir:

<http://www.syria-today.com/index.php/august-2009/377-society/2443-personal-status-matters>

3. Des groupes de femmes mobilisent les textes religieux et se confrontent aux chefs religieux et aux experts juridiques de la *Charia* afin de promouvoir des avancées dans le droit de la famille

Bahreïn: Pour la première fois, des féministes effectuent un travail de recherche sur des nouvelles perspectives islamiques de la question du genre et de l'autonomisation des femmes et revendiquent une interprétation moderne du Coran. A travers une série de quatre ateliers lancés en mai, l'Association des Femmes de Bahreïn pour le Développement a fait le choix de s'engager dans un débat sérieux et documenté sur le « sens véritable » des versets coraniques qui sont utilisés pour affirmer la suprématie masculine.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir : <http://www.ipsnews.net/news.asp?idnews=48205>

Nigeria: Une conférence organisée par WRAPA (Women's Rights Advancement and Protection Alternative), destinée à valider les résultats des recherches sur les femmes et le droit musulman de la famille, a reçu une attention sans précédent de la part des hauts fonctionnaires, des juges et des experts de la *Charia*. Ces personnalités publiques se sont réunies afin de débattre des pratiques néfastes traditionnelles incorporées dans le droit musulman de la famille. Une recherche a été conduite dans sept Etats de la zone nord-ouest du Nigeria, en se focalisant sur six thématiques, souvent contestées, relatives à la pratique du droit musulman de la famille dans le nord du Nigeria : mariages forcés, divorce, entretien de l'épouse, entretien après le divorce, garde des enfants et entretien des enfants.

Pour en savoir plus sur la conférence, voir : <http://allafrica.com/stories/200908140422.html>
Pour en savoir plus sur la recherche, voir : <http://allafrica.com/stories/200909210380.html>

4. Autres évolutions en matière de droit de la famille

Ouganda: Un nouveau projet de loi sur le mariage et le divorce propose d'interdire « l'héritage des veuves », une pratique courante en Ouganda selon laquelle la veuve est reçue en héritage par un parent de son époux décédé, généralement par un beau-frère. Le projet de loi autorise également les femmes à divorcer de leur époux lorsque ce dernier est déclaré impuissant de manière permanente. Le projet, qui sera bientôt présenté au Parlement, renforce plus encore l'interdiction des mariages forcés, déclare le prix de la fiancée non remboursable et établit l'âge légal du mariage à 18 ans. L'âge moyen au mariage des filles en Ouganda est actuellement de 17,9 ans.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir : <http://www.newvision.co.ug/D/8/12/696002>

Afghanistan: En Afghanistan, une loi a discrètement été adoptée afin de permettre aux hommes chiites de priver leurs épouses de nourriture et de moyens de subsistance si ces dernières refusent de répondre aux exigences sexuelles de leur mari. Cette loi a été adoptée en dépit de l'indignation qui avait été manifestée à l'échelle internationale concernant une version antérieure de la législation que le Président Hamid Karzaï avait promis de réexaminer. Le texte de loi final confère également aux pères et grands-pères la tutelle exclusive des enfants, et oblige les femmes à obtenir l'autorisation de leur époux pour travailler.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir : <http://www.guardian.co.uk/world/2009/aug/14/afghanistan-womens-rights-rape>

II. Consolider nos connaissances

Malaisie – polygamie: La dernière initiative de recherche nationale de Sisters in Islam (SIS), portant sur « L'impact de la polygamie sur les familles musulmanes en Malaisie », est la première en son genre. Cette recherche se penche sur les impacts financiers, sociaux et émotionnels de la polygamie sur la famille. L'équipe de recherche est composée d'employés et de membres de SIS, d'universitaires et de militantes, qui mènent des entretiens, aussi bien avec les époux qu'avec leurs épouses et leurs enfants, dans quatre régions de la Malaisie péninsulaire. A ce jour, plus de 1000 personnes ont été interviewées et un certain nombre de groupes de discussions ont été mis en place.

Pour en savoir plus, voir:

http://www.sistersinislam.org.my/index.php?option=com_content&task=view&id=707&Itemid=274
<http://thestar.com.my/lifestyle/story.asp?file=/2009/9/12/lifefocus/4682228&sec=lifefocus>

Maroc – la mise en oeuvre des réformes législatives : En février 2004, les progrès réalisés par le Maroc dans le domaine des droits des femmes ont été salués, et particulièrement en ce qui concerne la réforme du Code de la famille de 1958, la « Moudawana ». Cette réforme a abouti suite à des années de travail entrepris par les universitaires, les théologiens, les militants et les experts juridiques. Cinq ans plus tard, il est temps d'évaluer si les éloges qui ont été formulés à l'occasion de la réforme étaient justifiés.

Pour consulter l'article dans son intégralité, voir :

<http://www.commongroundnews.org/article.php?id=25395&lan=en&sid=1&sp=0>

Maghreb – L'utilisation des contrats de mariage pour accroître les droits dans le mariage: Le bureau régional Maghreb de Global Rights, en collaboration avec une quinzaine d'ONG et d'avocats partenaires au Maroc, en Algérie et en Tunisie, annonce la publication d'un *Livret de Discussion* sur l'utilisation stratégique du contrat de mariage pour la promotion des droits des femmes. Destiné en premier lieu à être un outil pratique pour le travail de terrain des animatrices et des ONGs locales, le *Livret de Discussion* contient des informations sur les clauses qui peuvent être introduites dans un contrat de mariage, les raisons pour lesquelles il peut être utile de rédiger un contrat détaillé, des explications simplifiées des lois et des procédures sur la conclusion du contrat de mariage, un *Contrat de mariage modèle*, et trois séances d'éducation de droits humains à utiliser dans des programmes de sensibilisation auprès des femmes.

Pour en savoir plus, voir:

<http://globalrightsmaghreb.wordpress.com/>

Koweït – qiwamah et Constitution: Une nouvelle victoire a été obtenue par les femmes koweïtiennes à travers le jugement historique qui a été rendu par la Cour constitutionnelle Suprême, au Koweït, qui accorde aux femmes le droit de détenir des passeports individuels indépendants qui ne nécessitent pas l'approbation du mari. L'arrêt rend donc anticonstitutionnel l'article 15 de la loi de 1962, qui interdit aux femmes de détenir des passeports indépendants sans l'accord de leur mari. Le tribunal a en effet considéré que la liberté de circulation était un droit essentiel de chaque individu.

Pour en savoir plus, voir:

<http://www.womengateway.com/arwg/News/2009/Oct/news5679.htm>

III. Construire notre Mouvement

Formation courte sur la Compréhension de l'islam dans une perspective de droits humains 3-16 août 2009 Cyberjaya, Malaisie

« Cette formation a été une bouffée d'air frais pour le cœur et pour l'esprit. Elle m'a donné l'impression d'un voyage qui vous ramène enfin chez vous.

Ce qui m'a particulièrement plu c'est que cette formation ne s'est pas contentée de nous fournir de nouvelles connaissances: elle nous a aidés à nous autonomiser en nous montrant comment trouver ces nouvelles connaissances et comment les analyser. Ce n'était donc pas seulement une énième interprétation des droits des femmes dans l'Islam, mais une leçon d'humilité, une expérience enrichissante au contact de nombreux chercheurs qui déploient des efforts considérables pour essayer de comprendre et de travailler de manière dynamique au sein de la tradition juridique islamique.

J'ai quitté cette formation remplie de gratitude d'avoir découvert que l'étude de la tradition juridique islamique peut être si libératrice et "autonomisante". »

La première formation courte sur la compréhension de l'islam dans une perspective droits humains s'est tenue en août 2006 au « Bellagio Study and Conference Centre » à Bellagio, en Italie. Cette formation a été organisée à l'issue de nombreuses années de travail entre Sisters in Islam et des militantes des droits des femmes qui ont ressenti le besoin pressant d'acquérir une meilleure compréhension de l'islam, dans le but de relever les défis croissants posés par le conventionnalisme et l'extrémisme religieux, et leurs conséquences négatives sur les droits humains et les droits des femmes dans leurs pays et à travers le monde musulman.

L'objectif de cette formation était double. Il s'agissait, tout d'abord, de mettre en lumière l'interaction dynamique qui existe entre le Coran et la *Charia* d'une part, et le cadre normatif des droits humains d'autre part. Ensuite, elle avait pour but d'explorer les possibilités de réforme et les stratégies de leur mise en œuvre au sein d'un cadre théorique musulman.

La seconde formation courte a récemment eu lieu à Cyberjaya, en Malaisie, du 3 au 16 août 2009, avec des objectifs similaires. Il était prévu que, au terme des 2 semaines de formations, les participants seraient en mesure de :

- Développer une compréhension des processus traditionnels et patriarcaux qui président à la production du savoir dans le droit musulman;
- Être familiarisés avec les mode de production du savoir réformistes et égalitaires, et
- Développer des arguments et des stratégies afin de promouvoir, dans leur contexte, une argumentation basée sur une perspective de droits humains mais qui soit également ancrée dans le cadre de l'islam.

Durant la première semaine de la formation, les participants ont reçu un cours introductif portant sur la science et la méthodologie des textes (Coran et *Hadith*), suivi par des sessions sur la Construction du *Fiqh* dans la période de formation de l'islam et sur la Construction du genre dans la pensée juridique islamique. Une session sur les outils juridiques en faveur de la réforme législative a été tenue, visant à déduire de nouvelles connaissances et compréhensions des sources islamiques et de permettre de trouver des nouvelles solutions aux problèmes pouvant apparaître.

La seconde semaine s'est ouverte par une session portant sur : L'Islam au-delà du Patriarcat : le paradigme du *tawhid* en faveur de la réforme et les méthodes d'apprentissage des femmes. Elle a été suivie par des sessions d'introduction aux travaux de recherche actuellement en cours sur les concepts de *qiwamah* (autorité) et de *wilayah* (tutelle), et sur l'utilisation de l'un des principes juridiques de la réforme du droit au XXIème siècle, *maqasid a-Charia* (les objectifs de la *Charia*). Le reste de la formation a été consacré aux stratégies de réforme et de plaidoyer, et notamment à l'utilisation de la Plateforme d'Action de Musawah.

24 personnes, originaires de 17 pays, ont participé à cette formation (Afghanistan, Bahreïn, Egypte, Gambie, Iran, Jordanie, Kenya, Malaysia, Maroc, Nouvelle-Zélande, Nigeria, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka et Soudan).

Les personnes ressource étaient: Prof. Amina Wadud (Etats-Unis) et Dr. Nur Rofiah (Indonésie), qui ont assuré les sessions liées au Coran. Les sessions portant sur le Hadith et la Construction du Fiqh ont été menées par Prof. Khalid Masud (Pakistan), Prof. Ziba Mir-Hosseini et Mr. Faqihuddin Abdul Kodir (Indonésie). En plus des personnes ressource, trois personnes étaient en charge de la facilitation de la formation : Lies Marcoes-Natsir (Indonésie), Prof. Rashidah Shuib (Malaisie) et Norhayati Kaprawi (Malaisie).

La formation a suscité un grand intérêt dans diverses régions du monde, et la prochaine étape à suivre est d'organiser une formation des formateurs, afin de permettre à cette formation d'être délivrée dans d'autres pays et en d'autres langues.

Ce que les participants en ont dit:

« Excellent pour de nombreuses raisons: le contenu, la diversité des activités: conférences, discussions de groupe, études de cas, brainstorming, débat sur des questions d'actualité brûlantes, film, etc... Cette formation a modifié ma vision du Coran et du hadith et a suscité mon intérêt pour les études islamiques. En plus je me sens maintenant à l'aise pour engager un débat avec les groupes conservateurs. »

« Un cours très instructif qui m'a donné les compétences et la confiance pour faire avancer la cause des droits des femmes musulmanes dans une perspective féministe. »

IV. Des nouvelles des points focaux régionaux de Musawah

1. La Région du Golfe

Point focal: Bahrain Women's Union (bahwu@batelco.com.bh)

Bahreïn

Bahreïn a enfin adopté sa loi de la famille en juillet 2009. Cette loi, qui représente la première codification des questions relatives à la famille, ne vise que la communauté sunnite de Bahreïn. Elle est considérée comme étant une étape positive dans le sens de la protection de la famille, ainsi que des enfants. Bien qu'elle confirme le rôle du tuteur (wali), elle exige le consentement de la femme dans le cadre du mariage, quel que soit son âge, et interdit également au wali d'empêcher le mariage d'une femme sans motif légitime. La loi donne aussi aux femmes le droit d'interdire à leur mari de prendre des épouses supplémentaires. Les témoins ne sont plus tenus de prouver le préjudice en matière de divorce.

Bahrain Women's Union (BWU) effectuera le suivi des affaires du statut personnel dans les tribunaux de la *Charia* sunnites, quelques mois après la mise en œuvre de la nouvelle loi. BWU est dès aujourd'hui engagée dans des programmes de sensibilisation autour de la loi nouvellement adoptée. Ce programme de sensibilisation, lancé durant le mois de Ramadan, comprend des concours quotidiens dans les journaux locaux portant sur divers aspects de la loi, en plus de l'organisation continue de conférences de sensibilisation. BWU a également entamé des discussions avec les chefs religieux autour de l'éventualité de l'adoption d'une loi de la famille spécifique à la communauté chiite de Bahreïn.

Qatar et les Emirats Arabes Unis

De nouvelles lois de la famille ont été adoptées au Qatar et aux Emirats Arabes Unis, à l'initiative des gouvernements et sans aucune implication ou intervention des organisations de la société civile.

2. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Point Focal: Center for Egyptian Women's Legal Assistance (CEWLA)
(info@cewla.org; www.cewla.org)

Egypte, Jordanie, Liban et Palestine

Dans le cadre d'un projet régional visant à réformer les lois sur le statut personnel dans quatre pays arabes (Egypte, Jordanie, Liban et Palestine), plusieurs organisations dans les quatre pays effectuent un travail de plaidoyer en faveur d'un projet de loi relatif au Statut personnel reposant sur les droits humains et des concepts sociétaux. En Egypte, il s'agit là de la continuation du projet CEWLA, en cours depuis 2003, visant à plaider en faveur de davantage de justice pour les femmes musulmanes et chrétiennes en ce qui concerne les lois relatives au Statut personnel égyptien.

Les objectifs plus globaux du projet régional consistent à mettre fin à la discrimination et à la violence à l'encontre des femmes dans les sphères sociale et culturelle de ces quatre pays et à renforcer les ONG au niveau national et régional afin de mettre en place une stratégie de plaidoyer en faveur d'un cadre juridique garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes. Le projet porte plus précisément sur les articles discriminatoires contenus dans les lois de ces quatre pays en matière de divorce, de garde et de *wilayah* (tutelle).

Ces activités comprennent:

1. Une étude sur l'impact économique et psychologique du divorce, qui comprend un certain nombre de recommandations, et notamment:
 - Les lois doivent refléter les réalités changeantes qui caractérisent la société, et plus particulièrement celles concernant les femmes et leur participation à la prise en charge financière de la famille. Il d'agit là d'un point d'entrée de l'entreprise de transformation de la philosophie juridique qui exige des femmes l'obéissance en échange de leur prise en charge financière.
 - Le coût du divorce peut être réduit par l'introduction d'amendements législatifs qui réduisent les périodes de contentieux.
2. Une étude sur le statut des femmes dans le droit musulman en ce qui concerne six thèmes principaux: la tutelle (*wilayah* et *wisayah*), la *qiwamah*, les femmes en tant que témoins, le divorce en l'absence de l'épouse et la polygamie.
3. Une étude sur l'impact social du divorce sur la famille en Egypte, réalisée par CEWLA. Cette étude a révélé que les motivations sociales et psychologiques qui sous-tendent le mariage et la construction de la famille ne prennent pas en compte la question de la préservation des mariages qui connaissent des difficultés. La recherche a révélé que les couples se

précipitent parfois dans le mariage sans être prêts à en assumer la responsabilité, le considérant comme une expérience qui peut échouer.

Egypte

CEWLA joue un rôle de leader dans l'intégration de la Plateforme d'Action de Musawah, de ses principes et de son approche dans le processus de la CEDAW, en particulier dans le cadre de la prochaine session du Comité CEDAW, en janvier 2010, au cours de laquelle l'Egypte sera examinée. À cette fin, CEWLA travaille, au sein de la coalition CEDAW égyptienne, à familiariser les ONG qui font partie de la coalition avec la Plateforme d'Action de Musawah et avec la manière dont cette dernière peut être utilisée pour pousser les gouvernements à réaliser leurs engagements vis-à-vis de la CEDAW, et plus particulièrement de son article 16.

3. La Corne de l'Afrique

Point focal: Musawah Soudan

Soudan

En avril 2009, un groupe d'organisations travaillant sur la réforme législative et sur la violence à l'encontre des femmes a tenu une réunion de consultation afin de lancer Musawah Soudan, identifier ses objectifs et définir sa structure.

Musawah Soudan a identifié la production, la collecte et la diffusion de la recherche, des études de cas, des témoignages et des enquêtes, comme une priorité en vue d'initier un débat sur l'impact de la loi du statut personnel sur la famille musulmane au Soudan et dans la région. Cette approche est conforme à l'approche de Musawah, qui considère la consolidation des connaissances comme une priorité stratégique.

Dans le cadre de ses objectifs de construction du mouvement, Musawah Soudan promeut des stratégies visant à agir en faveur de l'égalité des sexes au sein des familles musulmanes, et ce à travers l'organisation d'ateliers, de colloques et de conférences.

La première activité menée par Musawah Soudan était une journée de discussions sur les contrats de mariage et les possibilités de réforme. Cette journée a été organisée par les membres du Comité Musawah Soudan, en présence de diverses organisations de droits humains et de droits des femmes au Soudan. Le directeur du groupe Mutawinat¹ a rappelé le contexte historique du contrat de mariage soudanais (Gassima), ainsi que la définition du mariage et d'autres dispositions contenues dans le contrat Gassima.

Les résultats les plus importants de ce débat ont été l'identification de l'absence de la dimension de genre dans la loi du statut personnel en général et dans le contrat de mariage en particulier, ainsi que la nécessité de mener des enquêtes et de mobiliser l'expérience des réformes réussies dans d'autres pays en matière de droit de la famille (telles que l'expérience marocaine) afin d'identifier des approches d'intervention efficaces.

Les organisations membres de Musawah Soudan ont également mené d'autres activités relatives à la réforme du droit de la famille, telles que la campagne visant à codifier l'âge du mariage pour les filles en le portant à 18 ans, menée par l'Organisation soudanaise pour la recherche et le

¹ Mutawinat est un nom arabe signifiant « les femmes qui coopèrent ». Mutawinat travaille dans le domaine de la défense juridique et sa mission est de créer un meilleur système pour garantir les droits légaux des femmes et des enfants au Soudan.

développement (SORD) ², ainsi que le projet, prévu pour les deux prochaines années par cette même organisation, ayant pour but la rédaction d'une nouvelle loi du statut personnel au Soudan. La recherche, la consultation et le travail de rédaction qui s'en suivra seront lancés ce mois, en plus de la collecte d'une série de témoignages de femmes, originaires de trois Etats différents, ayant été négativement affectées par la loi actuelle du statut personnel.

4. Asie du Sud-est, Asie du Sud et Asie centrale

Point focal: Alimat (Musawah Indonésie)

Indonésie

Le 15 Octobre 2009, Musawah Indonésie a été lancé à Jakarta et a fait connaître son existence au public indonésien. Le groupe, nommé «Alimat» («femmes savantes»), est composé de neuf organisations membres (y compris des organisations de masse) et de 21 membres individuels (y compris des universitaires issues à la fois des universités islamiques et laïques). La réunion a été lancée par la Première Dame d'Indonésie, Ani Yudhoyono.

Fondée le 12 Mai 2009 en tant que mouvement pour la justice dans les familles musulmanes indonésiennes, Alimat a été particulièrement active dans le domaine de l'amendement du droit de la famille et de la légalisation du Hudûd à Aceh. Bien que ces modifications soient encore en cours de codification, Alimat leur attache une importance toute particulière, en raison de leurs implications fondamentales pour les droits des femmes dans la famille. L'un des amendements les plus importants qui a été introduit a été le déplacement de l'autorité d'exécution du droit de la famille, qui est passée des tribunaux religieux, relevant du Département des affaires religieuses, à des tribunaux relevant de l'autorité du Département du Droit et des Droits de l'Homme, qui sont accessibles à la fois aux musulmans et aux non musulmans.

Selon Alimat, les projets d'amendement restent fondés sur la discrimination de genre, étant donné que le wali (tuteur) reste une exigence dans le cadre du contrat de mariage et qu'aucune sanction n'est prévue contre un wali qui force une femme à se marier ou marie une femme à un âge précoce. La loi ne prévoit pas non plus de sanction à l'encontre des hommes qui abandonnent leur famille sans la prendre en charge financièrement.

L'accès au khul par le tribunal est soumise à l'approbation des hommes, et seuls les hommes peuvent être témoins de mariages. Si la polygamie est uniquement recevable par décision du tribunal, le tribunal peut tout de même l'autoriser contre la volonté de l'épouse. Les amendements connexes à la polygamie sont également problématiques car la condition d'égalité entre toutes les épouses n'a pas été accompagnée de mesures concrètes telles que la fourniture de d'un domicile équivalent pour toutes les épouses, etc. Cette condition n'a été traduite que par la promesse, faite par l'époux, d'être juste envers toutes ses épouses et de les traiter de la même manière. Ces amendements sont problématiques car ils ne prennent pas en compte le fait que des millions de familles en Indonésie sont dirigées par des femmes, et ce en raison du refus du mari de subvenir aux besoins de la famille, ou encore en raison de l'absence du mari. Ils ignorent aussi le fait que des millions de femmes en Indonésie doivent aller à l'étranger, pendant des années, et travailler comme domestiques afin de subvenir aux besoins de toute la famille, en laissant leur mari et leurs enfants à la maison.

Alimat prévoit les activités suivantes:

² SORD œuvre à renforcer les capacités des organisations de la société civile. Grâce à un travail de plaidoyer et de collecte des connaissances basé sur la recherche, cette organisation contribue à l'autonomisation des populations soudanaises afin que ces dernières puissent jouir activement leurs droits en tant que citoyens responsables.

1. Accueillir l'atelier régional de l'ASEAN sur L'adoption gouvernementale et la promotion non gouvernementale de la *Charia* en Asie du sud-est : impact sur les droits des femmes, en novembre 2009.
2. Organiser une conférence nationale sur le Hudud à Aceh en novembre 2009.
3. Organiser une rencontre avec les décideurs politiques nationaux (dirigée par Komnas Perempuan, de la Commission nationale sur la violence contre les femmes).
4. Créer un module de formation sur les Keluarga Sakinah (familles aisées) dans une perspective de justice de genre (dirigé par les ONGs Rahima et Fatayat).

Pour en savoir plus sur le lancement de Alimat, voir : <http://thejakartaglobe.com/national/indonesian-womens-organizations-unite-in-new-group/335603>

5. Afrique sub-saharienne

Point focal: Musawah Nigeria

Nigeria

Musawah Nigeria a commencé à mobiliser les ONG et le public au Nigeria autour de Musawah et des questions de droit de la famille avant la Conférence mondiale de Musawah, à travers une série de consultations nationales. Sur la base de ces consultations, un groupe d'ONGs s'est réuni pour former Musawah Nigeria, et notamment Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA), la Federation of Muslim Women's Associations of Nigeria, BAOBAB for Women's Human Rights et le Centre for Women and Adolescent Empowerment.

Le groupe a positionné avec succès Musawah Nigeria comme un organe indépendant et prévoit de mener à bien deux projets. Le premier est une recherche / projet de cartographie sur les ONG qui travaillent sur l'égalité et la justice dans la famille, afin d'identifier la littérature existante sur ce sujet et les lacunes dans les informations disponibles, ainsi que les besoins des femmes musulmanes. Musawah Nigeria prévoit également de travailler sur la loi sur les droits de l'enfant au Nigeria, qui est un projet de loi visant à protéger les enfants et qui peut être utilisé comme un outil efficace pour lutter contre le travail des enfants et le mariage précoce. Musawah Nigeria prévoit de mobiliser le soutien du public et des officiels autour de ce projet de loi, et ce à travers un travail de lobbying et de sensibilisation autour de son contenu.

V. Plaidoyer à l'échelle internationale

La proposition d'une nouvelle Recommandation Générale de la CEDAW portant sur les conséquences économiques du mariage et de sa dissolution

Le 4 août 2009, Musawah a présenté une [déclaration](#), lors de la 44e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW) à l'occasion de la journée de débat général, afin de présenter un projet de recommandation générale portant sur les conséquences économiques du mariage et de sa dissolution.

Cette recommandation générale, pour laquelle une note conceptuelle a été élaborée et présentée lors de la 44e session, traite de problématiques telles que: les aspects monétaires de la formation du mariage, l'administration et la gestion des biens acquis pendant le mariage, le partage des biens lors du divorce, l'héritage, et la protection des droits économiques des femmes dans les relations polygames.

La Perspective de Musawah

La brève intervention de Musawah, basée sur une plus longue déclaration présentée au Comité avec la Plateforme d'Action de Musawah ainsi que deux publications (*Avis de recherche et Réalités vécues*), s'est focalisée sur les droits économiques des femmes dans les lois musulmanes de la famille. Cette déclaration a été l'occasion de souligner que de nombreuses lois musulmanes de la famille sont discriminatoires à l'égard des femmes dans le mariage et lors de sa dissolution, et qu'une telle discrimination implique souvent des conséquences économiques immédiates pour les femmes. Le fait que les lois musulmanes de la famille soient souvent utilisées comme support pour la mobilisation opportuniste de soutiens politiques constitue, a-t-il été rappelé, une préoccupation supplémentaire. Nombreux sont en effet les gouvernements qui déclarent que les lois musulmanes de la famille ne peuvent pas être réformées car elles sont de source divine ou fondées sur le Coran. Musawah a soutenu que les enseignements du Coran, les objectifs de la *Charia*, les normes des droits humains universels, les garanties constitutionnelles et les réalités vécues par les femmes et les hommes musulmans exigent que les relations entre femmes et hommes musulmans soient régies par des principes et des pratiques qui respectent l'égalité, l'équité et la justice.

Les Recommandations de Musawah

Musawah a formulé six recommandations spécifiques, pour examen par le Comité, eu égard à la recommandation générale proposée:

- (a) Tous les États parties devraient permettre l'élaboration de lois et pratiques qui reconnaissent, en théorie comme dans les faits, l'égalité entre hommes et femmes dans les lois de la famille.
- (b) Les États parties devraient prendre toutes les mesures possibles pour faire respecter les normes et standards internationaux en matière de mariage.
- (c) Les États devraient engager un débat public, ouvert et inclusif, sur la diversité des opinions et des interprétations des lois religieuses et les principes relatifs aux lois de la famille.
- (d) Les États devraient veiller à un meilleur accès à la justice pour les femmes, en particulier dans les domaines liés au mariage et au divorce.
- (e) Les États devraient établir des données statistiques concernant la contribution économique au ménage du travail des femmes, rémunéré ou non rémunéré, ainsi que la prévalence des femmes chefs de ménages.
- (f) Les Nations Unies, la communauté internationale et les États parties devraient reconnaître et soutenir les femmes et les hommes qui sont engagés dans des processus de réforme des lois de la famille et de protection des droits existants, d'une manière prenant en compte les valeurs religieuses et les droits humains universels et qui ont pour but de faire en sorte que les relations familiales soient caractérisées par l'égalité et la justice.

Musawah prévoit de continuer à coopérer avec le Comité CEDAW ainsi que les membres du Comité afin d'examiner les principes Musawah dans le cadre de la CEDAW.

Pour un résumé de la 44^{ème} session du Comité CEDAW et de la réunion sur la Recommandation Générale sur les conséquences économiques du mariage et de sa dissolution, voir: [ISHR Treaty Body Monitor sur la 44^{ème} session du Comité CEDAW](#).

VI. Le Secrétariat de Musawah

1. L'équipe du Secrétariat

Nous avons le plaisir de vous présenter l'équipe qui forme le Secrétariat de Musawah, et que vous pouvez contacter, à n'importe quel moment, à l'adresse suivante musawah@musawah.org :

Zainah Anwar, Directrice de Projet de Musawah: Zainah travaille à promouvoir Musawah à l'échelle nationale et internationale, répond aux besoins relatifs à la consolidation des connaissances et au renforcement des capacités des groupes et des individus qui forment Musawah, et dirige le comité de pilotage et le développement organisationnel de Musawah.

Rozana Isa, Coordinatrice de Musawah: Rozana supervise la planification, la mise en œuvre et le bon déroulement des programmes et des activités de Musawah.

Hadil El-Khouly, Chargée de projet développement de Musawah: Hadil est en contact avec tous les groupes nationaux, régionaux et thématiques de Musawah afin de faciliter leur interaction avec le mouvement. Son travail comprend l'évaluation de leurs défis et besoins, la diffusion de l'information sur leurs activités, la réponse à leurs requêtes et le soutien aux points focaux dans le but de promouvoir la connaissance et la construction du mouvement. Hadil coordonne également le Caucus des jeunes femmes.

Cassandra Balchin, Coordinatrice de la Communication de Musawah: Cassandra dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la communication de Musawah, qui vise à contribuer efficacement aux activités de Musawah en matière de consolidation des connaissances, de construction du mouvement, et de plaidoyer à l'international.

Jana Rumminger, Chercheur de Musawah: Jana développe et produit le contenu des publications et du site Internet de Musawah, et participe à la rédaction des rapports.

2. Le site Internet de Musawah

Le [Site Internet de Musawah](#) a été lancé pendant la Conférence mondiale de février 2009 avec 64 pages, 114 documents téléchargeables, et 30 photos en haute résolution à destination des médias. Le site comporte six sections principales, ainsi que des sous-rubriques, dont [A propos de Musawah](#) et [La Plateforme d'Action de Musawah](#), qui contiennent des informations sur le mouvement et des liens vers les versions PDF de la Plateforme en [anglais](#), [arabe](#), [français](#), [persan](#), et [malais](#). [L'égalité est nécessaire](#) contient des informations sur l'état du droit de la famille dans [30 pays](#), des liens vers les [lois de la famille](#), ainsi que des [récits de vie](#). [L'égalité est possible](#) contient [des documents d'information](#), des [arguments](#) en faveur de l'égalité dans les lois et pratiques relatives à la famille, et des [liens](#) vers des organisations et des ressources portant sur la réforme du droit de la famille. La section [Presse](#) et la rubrique [Conférence mondiale de 2009](#) contiennent des informations à destination de la presse ainsi que des informations sur la Conférence mondiale elle-même. Une galerie photo et vidéo, en bas de la [page d'accueil](#), propose des photos de la Conférence mondiale.

Le site Internet contient, plus particulièrement:

- **Les vidéos d'ouverture et de clôture de la Conférence mondiale:** [La vidéo d'ouverture](#) retrace les origines de Musawah – les décennies de militantisme qui ont mené à des réformes des pratiques et lois musulmanes de la famille – et rappelle les raisons pour lesquelles l'égalité dans la famille est possible aujourd'hui. La [vidéo de clôture](#) décrit la Conférence mondiale. Ces deux vidéos peuvent être utilisées par des organisations de

femmes ou des militants dans les présentations qu'ils peuvent fournir et les réunions qu'ils peuvent tenir : elles constituent un outil dynamique permettant de montrer le travail accompli à travers le monde pour promouvoir l'égalité au sein de la famille.

- **Avis de recherche: L'égalité et la justice dans la famille musulmane:** [Une version PDF et des résumés](#) de tous les chapitres de ce livre sont fournis. Les traductions en arabe et en français seront disponibles prochainement.
- **Kit de ressources de Musawah:** Il s'agit là d'une boîte à outils comprenant des arguments en faveur de l'égalité dans le droit musulman de la famille, fondés sur quatre approches différentes: la jurisprudence islamique, les droits humains universels, les lois et constitutions nationales et les réalités vécues par les familles d'aujourd'hui. Des exemples de lois en vigueur dans différents pays sont également disponibles.

Merci de bien vouloir vous rendre sur le site Internet et de faire parvenir vos commentaires à musawah@musawah.org.

3. Réunion sur la stratégie de communication

Le Comité consultatif pour la Communication de Musawah s'est réuni à Kuala Lumpur, Malaisie, du 18 au 20 octobre, pour finaliser la stratégie de communication de Musawah. Il a débattu des principes, messages clé, activités et priorités de la communication visant à assurer la visibilité de Musawah, son développement local et régional, ainsi que la sensibilisation aux problématiques de Musawah sur un plan national et mondial.